



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et M. Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COTTON avait donné procuration à M. Riant.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

D 2026-064 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CINEMA : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle le projet de relocalisation du cinéma en centre-ville qui est à l'étude depuis 2023. Les études d'opportunité ont démontré qu'avec 3 salles notre cinéma municipal pourrait atteindre un équilibre économique en moins de 10 ans, avec une attractivité en développement sur une zone de chalandise d'environ 50 kms.

Dans le cadre de Petite Ville de Demain (PVD), une étude architecturale a également été réalisée par l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma), afin de vérifier la faisabilité technique et architecturale du projet sur le site des anciens établissements Maertens.

Afin d'engager concrètement ce projet, il est désormais nécessaire de lancer une première phase de programmation, accompagnée par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans ce domaine.

Cette phase d'accompagnement est soutenue par la banque des territoires à hauteur de 50%.

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)		%
AMO Programmation	58 200,00	BANQUE DES TERRITOIRES AMO 50% (étude de prog)	29 100,00	50
		TOTAL Subventions	29 100,00	50
		Ville de Clamecy	29 100,00	50
TOTAL Dépenses	58 200,00	TOTAL Recettes	58 200,00	100,00%

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,

Le Maire,

 Nicolas BOURDOUNE
Maire